

L'obésité pourrait s'expliquer par un syndrome de manque



Chez la souris, quand la quantité de leptine est faible, l'ingestion de nourriture augmente, d'où la prise de poids.

Stephanie Fulton étudie les mécanismes neurobiologiques similaires entre la surconsommation de nourriture et la dépendance aux drogues

Une étude d'une chercheuse du Département de pharmacologie vient de mettre en évidence que la surconsommation de nourriture et la dépendance aux drogues pourraient partager des mécanismes neurobiologiques similaires. Cette recherche dont les résultats ont été publiés dans la revue *Neuron* en septembre 2006 ouvre de nouvelles pistes dans la compréhension de l'obésité.

« Nous avons démontré que la leptine, une hormone synthétisée par les tissus adipeux et régulant l'appétit, agit sur une région du cerveau qui a un rôle à jouer dans les comportements de dépendance », rapporte Stephanie Fulton. Son étude est l'une des premières à établir clairement que la leptine cible de façon précise cette zone cérébrale du renforcement.

Cette région cérébrale, l'aire tegmentale ventrale (ATV), produit la dopamine, un neuro-

transmetteur lié à la motivation. « C'est la partie du cerveau responsable du plaisir pour à peu près tout, le sexe comme la drogue », signale la chercheuse de 34 ans qui poursuit présentement un postdoctorat au laboratoire du professeur Louis-Éric Trudeau. Elle y étudie le fonctionnement des neurones dopaminergiques.

Accros de la nourriture

Chez les toxicomanes, le système dopaminergique est activé dans leur système nerveux lorsqu'ils consomment de la cocaïne ou de l'alcool. « Héroïne, cocaïne, amphétamines et alcool agissent sur le système nerveux central en augmentant la signalisation de dopamine dans le cerveau. C'est un des mécanismes qui contribuent à l'impression de satisfaction, indique Stephanie Fulton. Bien que ces différentes drogues aient des effets physiologiques et psycho-

logiques différents, elles semblent toutes laisser une trace dans le cerveau, à la manière d'une mémoire à long terme. »

Selon la chercheuse – dont le point de vue est de plus en plus partagé par les experts –, l'accoutumance ne serait pas seulement causée par le produit. Elle résulterait aussi de l'expérience qu'elle procure. « La dépendance aux drogues se développe à la suite d'une consommation répétée, dit-elle. À la longue, cette action modifie le fonctionnement du système. Il se crée alors un syndrome de manque. Cette privation associée au souvenir d'une sensation de plaisir fournit la motivation et favorise la répétition du comportement. »

Ses travaux, menés sur des souris obèses, l'amènent maintenant à penser qu'il existe un lien entre cette recherche de bien-être et le comportement alimentaire compulsif. Tout

comme chez les toxicomanes, il pourrait exister une certaine dépendance à la nourriture chez les personnes obèses.

Leptine et appétit

Depuis la découverte en 1994, par une équipe de l'Université Rockefeller à New York, du gène *ob* et de l'hormone qu'il produit, la leptine, la question de l'obésité a fait l'objet d'une pléthore d'études. Les mécanismes associés à l'alimentation semblent toutefois plus complexes à mesure que la science les décortique... « On sait depuis longtemps que des facteurs psychoaffectifs, par exemple l'anxiété et le stress psychologique, peuvent influencer sur le comportement alimentaire, souligne Stephanie Fulton. De même, l'arôme, le goût et l'aspect des aliments peuvent inciter à manger plus que nécessaire. »

Suite en page 2

P3 RECHERCHE L'UdeM récolte de belles subventions.

P3 6 DÉCEMBRE Une commémoration sobre.

P5 CULTURE Tout n'a pas été dit sur l'accommodement raisonnable.

P8 PHARMACIE Que penser des produits naturels?



Andrée Lajoie, médaillée d'or du CRSH

Le 29 novembre, la professeure Andrée Lajoie a reçu la médaille d'or du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour ses réalisations en recherche. La médaille représente la plus haute distinction décernée par cet organisme. Elle est remise au chercheur en sciences sociales ou humaines qui, par son leadership, son dévouement et l'originalité de sa pensée, a aidé considérablement à mieux faire comprendre son domaine de recherche et à enrichir la société canadienne. Outre cette médaille, le lauréat dispose d'une somme de 100 000 \$ pour poursuivre ses travaux ou pour des besoins de formation.

Andrée Lajoie est professeure titulaire à la Faculté de droit; depuis 1968, elle est membre du Centre de recherche en droit public (CRDP). Ses contributions ont porté sur des problématiques cruciales pour la société canadienne, dans des secteurs aussi variés que les structures administratives régionales, le fédéralisme, les peuples autochtones, les femmes, l'enseignement supérieur, ainsi que la santé et les services sociaux.

M^{me} Lajoie a été à l'origine d'une véritable pensée scientifique sur les rôles joués par le droit et sur ses méthodes. Elle a réussi à intégrer différentes approches disciplinaires en vue d'une remise en question essentielle du concept de droit. Mentionnons en ce sens quelques ouvrages qui lui doivent beaucoup: *Structures administratives régionales* (1968),

Suite en page 2



Andrée Lajoie

Andrée Lajoie, médaillée d'or du CRSH

Suite de la page 1

La place du juriste dans la société québécoise (1976), *Le droit et le savoir* (1983), *Pour une approche critique du droit de la santé : droit et matérialisation des politiques sociales* (1987), *Le statut juridique des peuples autochtones au Québec et le pluralisme* (1996), *Jugements de valeur : le discours judiciaire et le droit* (1997), *Quand les minorités font la loi* (2002).

La réputation scientifique de la professeure Lajoie a été notamment consacrée par son entrée au jury de l'Institut universitaire de France (1999-2000), par l'obtention du prix de l'Association canadienne des professeurs de droit et de la Commission de réforme du droit (1987), du prix André-Laurendeau de l'ACFAS (1991), du prix Walter-Owen (1992) pour l'ouvrage *Droit de l'enseignement supérieur*, du prix Léon-Gérin (2003), ainsi que d'un doctorat honorifique de l'Université du Québec à Montréal (2005).

Andrée Lajoie a été membre de trois commissions d'enquête : la Commission d'études sur les universités (1978), la Commission d'étude sur le droit et le savoir au Canada (1981-1983) et la Commission sur le déséquilibre fiscal (2001). Elle a agi comme conseillère à la Commission sur la santé et les services sociaux (1968-1970), la Commission sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada (1983-1985), la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux reliés (1985-1987) et la Commission royale sur les peuples autochtones (1993-1996). Cette liste correspond à autant de problèmes récurrents au Canada qu'Andrée Lajoie a appréhendés de manière à la fois scientifique et pragmatique, appuyant ainsi de manière tangible l'action des pouvoirs publics. En 2002, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et

du Labrador, M^{me} Lajoie a constitué un réseau de chercheurs, nommé Autochtonie et gouvernance, afin de permettre une interaction entre les universitaires et les représentants autochtones et d'élaborer de nouveaux modèles de gouvernance, que ce soit en matière de santé, d'économie, de justice ou d'administration.

Tout récemment, dans le cadre des grands travaux concertés du CRSH, le CRDP a obtenu une subvention généreuse dans le but de former, de 2006 à 2011, un réseau semblable à l'échelle canadienne (projet Peuples autochtones et gouvernance), dont la professeure Lajoie est également membre. Cette concertation avec les Autochtones représente une manière particulièrement innovatrice de diffuser et de mettre en application les connaissances acquises grâce à des recherches universitaires.

À la suite des travaux de la professeure Lajoie, le droit sera considéré comme un phénomène social complexe et dynamique plutôt que comme un système de normes abstraites et intemporelles. Ses études sur les revendications féministes et sur celles des peuples autochtones ont permis de mettre en lumière les limites que les tribunaux peuvent difficilement franchir.

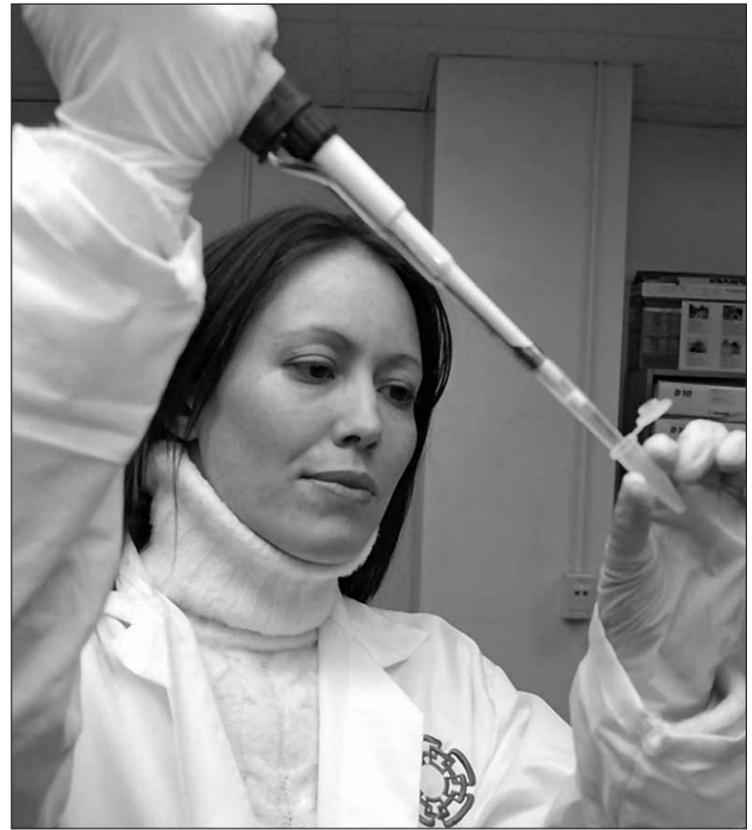
L'importance accordée ces dernières années à la question du déséquilibre fiscal au Canada doit également beaucoup aux travaux de la commission Séguin et à l'apport d'Andrée Lajoie. Dans le domaine de la santé, les publications de la professeure ont révélé l'existence d'un champ social particulier comportant sa propre normativité, une réalité incontournable dans l'élaboration de projets de réforme. Là encore, il s'agit de percussions importantes pour la société canadienne.

L'obésité pourrait s'expliquer par un syndrome de manque

Suite de la page 1

Depuis son doctorat en neurobiologie sous la direction des professeurs Peter Shizgal et Barbara Woodside, à l'Université Concordia, elle scrute le cerveau de rongeurs pour tenter d'approfondir la compréhension du phénomène. En 2000, cette Québécoise d'origine anglophone a réussi un coup de maître lorsqu'elle a publié dans la revue *Science* les résultats de ses travaux sur la leptine. « La leptine est une hormone produite par les cellules adipeuses, proportionnellement à la masse adipeuse. Cette hormone agit sur les systèmes centraux de régulation de la prise alimentaire, notamment sur l'hypothalamus. La leptine constitue ainsi un signal informant le cerveau sur le niveau d'énergie de l'organisme », explique-t-elle. En clair, quand le cerveau des souris détecte une forte concentration de leptine, il permet aux rongeurs de moins manger et d'être plus actifs. À l'inverse, quand la quantité de leptine est faible, la prise alimentaire des rongeurs augmente, ce qui induit une prise de poids.

Chez l'être humain, les cas d'obésité liés à une mutation du gène *ob* sont toutefois très rares. Il semble que l'obésité soit associée à une résistance à l'action de l'hormone. « La leptine étant synthétisée de façon proportionnelle à la masse adipeuse, son taux chez les personnes obèses est très élevé, mentionne la chercheuse. Cette forte concentration de leptine



Les travaux récents de Stephanie Fulton apportent un élément important dans la compréhension de l'embonpoint.

induit alors une résistance à l'action biologique de l'hormone, c'est-à-dire que l'effet anorexigène de l'hormone dans le cerveau est grandement diminué. Ce phénomène pourrait être à la base de la surconsommation de nourriture. »

Avec le plaisir de la recherche comme leitmotiv, Stephanie Fulton poursuit sa quête. L'enjeu ? Rien de moins qu'une meilleure compréhension des mécanismes en jeu dans la dépendance.

Dominique Nancy

Giovanni De Paoli, doyen de la Faculté de l'aménagement

Le Conseil de l'Université a nommé Giovanni De Paoli doyen de la Faculté de l'aménagement. Cette décision fait suite à la recommandation du recteur au Conseil, recommandation qui s'appuie sur

un avis unanime du Comité de consultation.

Titulaire d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal et d'un doctorat en architecture des facultés d'architecture de

Florence et de Turin, le nouveau doyen est un spécialiste reconnu en conception assistée par ordinateur. Professeur titulaire à l'École d'architecture, M. De Paoli a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques et professionnelles aux échelons national et international. Comme coresponsable du programme de maîtrise en conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur, il a participé activement, depuis 1999, à l'amélioration de ce programme de formation. Depuis juin 2002, M. De Paoli assumait les fonctions de vice-doyen aux études à la Faculté de l'aménagement.

Saviez-vous que...

Le Chœur des étudiants de l'Université de Montréal a été le chœur attitré de l'Orchestre symphonique de Montréal

Robert Villeneuve, étudiant en médecine et passionné de musique, fonde en 1948 le chœur Bleu et Or, qui sera rebaptisé Chœur des étudiants de l'Université de Montréal en 1962. Il dirige lui-même la formation composée d'une trentaine de voix ; elle se produira principalement sur le campus et à la radio. La qualité des prestations et les demandes grandissantes de concert incitent l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, alors administratrice du Chœur, à en confier la direction musicale au chef d'orchestre et de chœur Fernand Graton, aussi maître de chapelle et professeur.

Ce sera sous la baguette de M. Graton, de 1950 à 1965, que le Chœur jouira de sa plus forte popularité. Le grand sens artistique du groupe lui assure succès après succès. La liste des œuvres qu'il a interprétées en témoignent : la *Neuvième Symphonie*, de Beethoven, les requiems de Brahms et de

Verdi, la messe impériale de Haydn et *Roméo et Juliette*, de Berlioz, pour ne nommer que celles-là.

« Le premier succès vint en 1958, quand le Chœur interpréta la *Messe en do mineur*, de Mozart, au Plateau [à Radio-Canada], avec le concours de deux chanteurs de réputation internationale, Pierrette Alarie et Léopold Simoneau. »

Il chantera en outre à l'église Notre-Dame et sera le premier chœur à monter sur une scène de la Place-des-Arts. Son succès dépassera même les frontières puisqu'il aura la chance de participer, deux années de suite, au festival de Tanglewood. « Ce fut le premier chœur étranger à se produire au prestigieux festival de Tanglewood avec l'orchestre symphonique de Boston à la demande personnelle de Charles Münch, son directeur musical. »

Le Chœur des étudiants de l'Université de Montréal prendra part à de nombreux concerts de l'Orchestre symphonique de Mon-



tréal sous la direction de Zubin Mehta, de Charles Münch et de Wilfrid Pelletier jusqu'à la fondation du Chœur de l'OSM.

En 1965, le Chœur regroupe « 150 voix, en majeure partie des étudiants de l'Université, de collègues classiques, d'écoles normales et d'écoles d'infirmières. »

Sources :

Division des archives, Université de Montréal.
Fonds du Bureau de l'information (D0037).

Division des archives, Université de Montréal.
Fonds de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (P0033).



Giovanni De Paoli

FORUM

Hebdomadaire
d'information de
l'Université de Montréal

www.iforum.umontreal.ca

Publié par le Bureau des communications
et des relations publiques

3744, rue Jean-Brillant

Bureau 490, Montréal

Directeur général : Bernard Motulsky

Directrice des publications : Paule des Rivières

Rédaction : Daniel Baril, Dominique Nancy,

Mathieu-Robert Sauvé

Photographie : Claude Lacasse

Secrétaire de rédaction : Brigitte Daversin

Révision : Sophie Cazanave

Graphisme : Cyclone Design Communications

Impression : Payette & Simms

pour nous joindre

Rédaction

Téléphone : 514 343-6550

Télocopieur : 514 343-5976

Courriel : forum@umontreal.ca

Calendrier : calendrier@umontreal.ca

Courrier : C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Publicité

Représentant publicitaire :

Accès-Média

Téléphone : 514 524-1182

Annonces de l'UdeM :

Nancy Freeman, poste 8875



Journée du 6 décembre Une commémoration sobre

Les membres de la communauté universitaire sont invités à commémorer de façon individuelle la tragédie du 6 décembre 1989, au cours de laquelle 14 jeunes femmes ont été abattues par Marc Lépine à l'École polytechnique. « Nous invitons les gens à déposer des gerbes de fleurs près de la plaque commémorative, située à l'extérieur de l'École, et au parc du 6-Décembre, à l'angle de l'avenue Decelles et du chemin Queen-Mary, et à porter le ruban blanc, symbole de la lutte contre la violence faite aux femmes », mentionne Andrée Labrie, coordonnatrice du Comité permanent sur le statut de la femme (CPSF).

Selon M^{me} Labrie, le temps des commémorations collectives est révolu. « Même les familles ont manifesté leur opposition aux cérémonies d'envergure ; elles préfèrent la sobriété », souligne-t-elle. D'ailleurs, l'an dernier, la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence, un organisme dont les membres étaient principalement des parents et des proches des victimes, s'est volontairement dissoute et ses fonds ont été versés à la Fondation du Grand Montréal. Celle-ci s'est engagée à remettre les sommes à des organismes de bienfaisance voués à la lutte contre la violence, en particulier celle qui s'exerce contre les femmes.

Le CPSF a tout de même tenu à célébrer de façon particulière la Journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes en remettant la deuxième bourse du 6-Décembre, d'une valeur de 1500 \$. Cette bourse constituée à partir du budget du Centre aidera un étudiant ou une étudiante des cycles supérieurs dont le travail porte sur un aspect de la violence faite aux femmes. Le CPSF distribuera également quelque 2000 rubans blancs. Que signifie le port du ruban blanc le 6 décembre ? « Il signifie qu'il faut se passer le flambeau, qu'il faut assumer ses responsabilités, qu'il faut mobiliser la société pour qu'elle affirme clairement et avec vigueur que la violence contre les femmes, et toutes formes de violence, n'a pas sa place et que jamais on ne la tolérera », indique le CPSF.

Pas de cours à Poly

Pour la communauté de l'École polytechnique, la sobriété est également de mise. Tous les cours sont suspendus, mais les activités d'étude et de recherche se

déroulent comme à l'habitude. Le matin, il y aura diffusion d'un message conviant les gens à observer une minute de silence à 11 h et des gerbes de fleurs seront déposées devant la plaque commémorative.

De plus, les professeurs, chargés de cours, étudiants et employés recevront un message par courriel qui explique la position de l'École quant à cette journée de souvenir. « La douleur a fait place à la continuation de la vie... Le souvenir des quatorze jeunes femmes ayant perdu la vie le 6 décembre 1989 et de plusieurs personnes blessées dans leur chair et meurtries dans leur cœur demeure », peut-on lire

Les drapeaux de l'École, ainsi que ceux de tout bâtiment relevant du gouvernement du Québec, seront en berne.

Odette Arsenault, coordonnatrice du Programme d'aide aux employés de l'Université de Montréal et de l'École polytechnique, signale que les demandes formulées par des employés de Polytechnique ont connu une légère hausse à la suite de la fusillade au collège Dawson, le 13 septembre dernier. « Il faut dire que les trois quarts des employés actuels de l'École étaient là le 6 décembre 1989. Pour eux, le drame de Dawson a fait remonter à la surface les émotions vécues 17 ans auparavant. »

Elle-même psychologue spécialisée dans le traitement des chocs post-traumatiques, M^{me} Arsenault a été engagée comme conseillère en décembre 1989 afin de compléter l'équipe du Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université. Elle a donc connu de près plusieurs victimes de la tragédie. « On parle souvent des 14 jeunes femmes tuées. Il y a eu en plus de nombreuses autres victimes. Officiellement, 14 personnes ont été atteintes par des balles et quelques centaines d'autres ont été blessées psychologiquement. »

M^{me} Arsenault dit comprendre que des gens veulent témoigner leur solidarité aux gens touchés par les événements du 6 décembre. Mais elle les incite à demeurer respectueux des plaies encore vives des survivants. Elle aimerait que les médias fassent preuve de sobriété, eux aussi. « Pour ceux qui ont vécu le drame, toute l'attention médiatique peut être difficilement supportable. »

Mathieu-Robert Sauvé

L'UdeM et les subventions FCI : plus de 100 M\$ pour la recherche



Anne Bruneau



Jacques Turgeon



Guy Sauvageau

L'Université de Montréal se démarque au concours de la FCI

Huit projets de recherche soumis par l'UdeM et l'École polytechnique ont obtenu 39 M\$ au dernier concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), soit 12 % des quelque 422 M\$ versés par l'organisme à cette occasion. C'est plus de la moitié des fonds récoltés par les universités québécoises à ce concours, dont les résultats ont été dévoilés le 27 novembre.

Les sommes allouées par la FCI sont en outre complétées par des fonds de Recherche-Québec et de partenaires industriels, ce qui porte le total des montants à près de 100 M\$. Ces investissements permettront d'équiper des laboratoires de pointe dont les travaux portent sur la biodiversité, la perception de la musique, le sommeil, le cancer, les nanotechnologies et le génie biomédical, ainsi que la pharmacogénomique.

Le vice-recteur à la recherche, Jacques Turgeon, ne cache pas sa satisfaction devant d'aussi bons résultats. « Encore une fois, l'Université se démarque au concours de la FCI, a-t-il commenté. Cette performance remarquable est due au calibre exceptionnel de nos chercheurs et à la qualité de leurs projets. »

Parmi ces projets, l'un des plus ambitieux est celui du consortium des universités canadiennes sur la biodiversité, qui a obtenu 8 M\$ de la Fondation, pour un total de 19 M\$ de subventions. La taxonomiste Anne Bruneau, professeure à l'Institut de recherche en biologie végétale, dirige ce projet, qui regroupe 12 établissements universitaires et 6 jardins botaniques. Les fonds remis rendront notamment possible l'élaboration d'une cyberinfrastructure qui mettra en réseau plus de 30 collections biologiques dans le but de favoriser le partage et la gestion des données sur la biodiversité canadienne.

L'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) a également reçu des sommes importantes pour son projet Identification de cibles à l'application clinique. Ce projet, dirigé par le D^r Guy Sauvageau, s'est vu attribuer 18,7 M\$ au total, dont 7,5 M\$ de la FCI. Le directeur scientifique de l'IRIC explique que l'argent versé servira à la création d'une plateforme de criblage à haut débit pour la mise au jour de nouveaux composés an-

ticancéreux. « Pour y parvenir, dit-il, l'IRIC travaillera de concert avec l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Groupe de recherche universitaire sur le médicament et le Canadian Consortium in Biological Chemistry. »

Trois autres projets biomédicaux

Toujours dans le domaine biomédical, trois autres projets ont également profité de la manne de la FCI. Le Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'UdeM à l'Institut de cardiologie de Montréal (5,5 M\$ de la FCI et 13,7 M\$ au total), un projet de Jean-Claude Tardif, permettra de mieux cibler les médicaments en fonction du profil génétique du patient.

Dans le contexte de ce projet, le professeur de la Faculté de médecine et ses collègues mettront un accent particulier sur la mise au point de nouveaux biomarqueurs. L'objectif? Rien de moins que la réduction des effets secondaires des médicaments. « En contribuant à assurer une utilisation optimale des médicaments, en réduisant le nombre de cas de réactions négatives à un médicament et le nombre d'hospitalisations, le Centre aura des retombées économiques majeures », affirme le chercheur.

Les infrastructures demandées pour le Réseau de recherche clinique de l'UdeM (près de 1 M\$ de la FCI et 2,5 M\$ au total) vont quant à elles permettre l'établissement d'un vaste centre de recherche clinique. Avec ce projet, son directeur, le D^r Tardif, vise entre autres à donner un nouveau souffle à la pratique clinique.

Enfin, le projet du D^r Jacques Montplaisir (2 M\$ de la FCI et 5 M\$ au total), fondateur du Centre d'étude du sommeil et des rythmes biologiques, a pour but d'agrandir le laboratoire de recherche afin d'entreprendre la deuxième phase d'une importante étude sur les troubles du sommeil chez les enfants.

On trouvera dans la nouvelle unité située à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal des chambres de polysomnographie, des appareils portatifs d'enregistrement du sommeil, un laboratoire d'analyse biochimique et un électrorétinographe.

Du côté de la musique

À la Faculté de musique, le Laboratoire Art & D, issu d'une alliance entre l'UdeM et la Société des arts technologiques, abritera un ambitieux projet de recherche de l'Institut de recherche musique et médias, dirigé par le professeur Jean Piché, en collaboration avec neuf autres chercheurs de l'Université. Ce projet qui por-

te sur la production, la transmission et la réception des œuvres médiatiques (1,3 M\$ de la FCI et 3,2 M\$ au total) a pour objectif de créer et de produire des contenus visuels et sonores, en plus de permettre la projection audiovisuelle immersive, l'archivage et la documentation des œuvres.

Grâce aux fonds de la FCI, les membres du Laboratoire de neuropsychologie de la musique et de la cognition (BRAMS) auront de leur côté accès à divers équipements sophistiqués, entre autres pour la capture du mouvement en trois dimensions, la neuroimagerie et l'enregistrement des réactions d'auditeurs de musique.

Le BRAMS, qui regroupe des chercheurs de l'UdeM et des universités McGill et Concordia sous la direction des professeurs Isabelle Peretz (du Département de psychologie de l'UdeM) et Robert Zatorre (de l'Institut neurologique de Montréal), a reçu 5,7 M\$ de la Fondation pour un total de 14,2 M\$. Les travaux menés par l'équipe favorisent une meilleure compréhension du fonctionnement du cerveau musical et trouvent des applications dans l'enseignement et la clinique, notamment en ce qui concerne les troubles auditifs et les troubles moteurs et de coordination.

Et enfin Poly

Un vaste projet de l'École polytechnique a aussi récolté des fonds de la FCI. Le Nanomaterials and Microsystems for Biomedical Applications, qui pilote le professeur Michael D. Buschmann, permettra l'implantation d'une infrastructure de recherche à la fine pointe des connaissances où les compétences en création de nouveaux matériaux, de biomatériaux, de micro-systèmes et de nanotechnologies rejoindront de façon tangible les expertises en biologie appliquée. Le but ultime est de faire en sorte qu'émergent des applications biomédicales dans les domaines de l'orthopédie, des maladies cardiovasculaires et de l'oncologie.

« La subvention qu'ont reçue le professeur Buschmann et ses collègues, soit plus de 8 M\$, est la plus grosse accordée au Québec en génie dans le cadre de ce concours de la FCI. Elle confirme le rôle crucial que joue Polytechnique dans le secteur des nanotechnologies et du génie biomédical », souligne Christophe Guy, directeur de la recherche et de l'innovation à l'École polytechnique de Montréal.

Dominique Nancy



Les gens sont invités à déposer des gerbes de fleurs au parc du 6-Décembre.

Formation à distance L'UdeM en Afrique

La Faculté des sciences de l'éducation offre le seul doctorat à distance dans toute la Francophonie

L'internationalisation de l'enseignement universitaire va de pair avec la formation à distance. C'est ce qu'a compris et mis en pratique Thierry Karsenti, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication.

Professeur au Département de psychopédagogie et d'andragogie, M. Karsenti a mis sur pied le tout premier doctorat offert à distance dans toute la Francophonie. Soutenu financièrement par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), ce doctorat de recherche en technologies de l'information appliquées à l'éducation – qui constitue aussi le premier doctorat à distance de l'Université de Montréal –, est offert dans sept pays de l'Afrique francophone : Niger, Burkina Faso, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun et Mali.

« L'objectif est d'aider à la formation de professionnels africains qui pourront travailler dans leur propre milieu, précise Thierry Karsenti. Lorsque des étudiants étrangers obtiennent une bourse pour venir étudier ici, bien peu d'entre eux retournent dans leur pays. Avec la formation à distance, ils peuvent étudier dans leur pays, obtenir un diplôme de l'UdeM et devenir des ressources locales pour former sur place d'autres professionnels. »

Éviter l'exode des cerveaux

Selon les chiffres du professeur, 88 % des boursiers étrangers demeurent dans le pays de leur formation universitaire au terme de leurs études. La formation à distance évite donc l'exode des cerveaux dans les pays en voie de développement tout en offrant un apprentissage à une fraction du coût d'un boursier.

L'AUF a accordé une subvention de 250 000 € à ce projet, ce qui représente la somme la plus élevée versée par cet organisme qui appuie financièrement 46 programmes de formation à distance. Mais ce montant constitue « une aubaine » puisqu'il permet de former 22 doctorants au coût de deux ou trois boursiers qui seraient formés à Montréal.



Thierry Karsenti

« L'Université de Montréal en tire également un avantage, car cette façon de faire contribue à son rayonnement international, ajoute le professeur. L'UdeM fait parler d'elle à l'étranger et les candidats qui n'ont pu être admis représentent une clientèle potentielle pour l'établissement. »

Thierry Karsenti partait gagnant pour ce concours lancé par l'AUF en raison de sa riche expérience dans le domaine. Une série de microprogrammes de troisième cycle offerts à distance affiche un taux de réussite de 95 %.

Les 22 étudiants admis cet automne ont été sélectionnés parmi 167 candidats ! Le succès de l'appel a été tel que le nombre de places, originellement fixé à 15, a dû être revu à la hausse. La sélection s'est faite sur la base de l'excellence du dossier scolaire.

Les étudiants viennent de tous les horizons : médecine, sciences de l'éducation, littérature, nutrition, mathématiques, biologie, développement communautaire, linguistique et autres. Quatre femmes sont du nombre. « Les deux candidats en tête de liste étaient des femmes », souligne le professeur.

Domaine de pointe

« Le secteur des technologies de l'information a été retenu parce qu'il s'agit d'un domaine de pointe même pour l'Afrique, signale-t-il. Là-bas comme ici, on a besoin de spécialistes dans cette branche. Il arrive par exemple que des professeurs veuillent sensibiliser leurs étudiants à des phénomènes comme le réchauffement climatique, mais sans posséder les documents nécessaires pour le faire alors qu'il suffit d'aller sur Internet. S'ils ne savent pas comment utiliser cet outil, ils resteront démunis. »

Dans chacun des pays participants, la formation se fait dans les campus numériques ouverts par l'AUF. Une rencontre d'une durée de une semaine se tient en début d'année entre le professeur Karsenti et le groupe d'étudiants. La première rencontre s'est déroulée à Bamako, au Mali, et l'endroit changera l'année prochaine.

Une telle rencontre, expérimentée avec succès pour les microprogrammes, a été jugée nécessaire pour fournir les éléments de base qui ne peuvent que difficilement être communiqués à distance, comme certaines données sur les méthodes quantitatives en éducation ou relatives à l'établissement du projet de recherche.

Au terme de la formation à distance, qui comprend 79 travaux à réaliser dont la thèse, les étudiants doivent effectuer un stage de deux mois à l'Université de Montréal. Ce stage se compose entre autres d'une participation à des conférences scientifiques, d'analyses de données et d'activités de formation complémentaires.

Outre Thierry Karsenti, deux autres professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation encadrent cette formation, soit Collette Gervais et Michel Lepage.

Daniel Baril

Parlons des personnes...

Les gens qui composent la communauté universitaire font rarement la manchette. Leur contribution n'en est pas moins indispensable. Dans cet esprit, Forum se propose de tracer ici de courts portraits de certains d'entre eux.

Nicolas Sarrasin, commis et... écrivain



Nicolas Sarrasin

Quand Nicolas Sarrasin ne sert pas les étudiants et les professeurs de la bibliothèque de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), au pavillon Lionel-Groulx, il écrit des livres. Deux ouvrages viennent de sortir aux Éditions de l'Homme : *Qui suis-je ?*, un essai de psychologie cognitive sur l'identité, et *Le petit guide de l'Internet* (avec la collaboration de Dany Dumont). Ces volumes, totalisant près de 550 pages, suivent sa précédente parution, *Petit traité antidéprime* (même éditeur, 2005, 364 pages) et d'autres titres de nature plus universitaire (*Albert Camus : un apostolat sanglant*, Humanitas, 2002, et *Archéologie de la médecine au Québec*, L'Harmattan, 2001). Ouf !

« Je l'avoue, je suis un peu hyperactif », confie celui qui rêve d'écrire depuis l'âge de 15 ans et qui a toujours entretenu « une vision romantique de l'écrivain ».

Qu'est-ce qui le fait courir ? « L'amour de la pensée et le plaisir de construire un texte bien documenté, à la fois intéressant et informatif », explique ce commis « permanent à temps partiel » qui assure le service au comptoir de la bibliothèque deux soirs par semaine et les fins de semaine.

Dans *Qui suis-je ?*, Nicolas Sarrasin présente la synthèse des connaissances en matière de construction de la personnalité. Sans s'imposer comme un expert de la

question, il cherche à transmettre au grand public des éléments de sciences cognitives. « Je suis un boulimique des livres de Daniel Schacter, John Anderson et Howard Garner, des gens qui ont fait des recherches empiriques de psychologie cognitive. Il me semble que ce qu'ils ont réussi à démontrer mérite d'être mieux connu de la population. »

Carl Fournier, médecin à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et professeur à la Faculté de médecine, écrit dans la préface de ce livre qu'il s'agit bien plus que d'un traité de vulgarisation scientifique. « Cet ouvrage nous permet de mieux saisir qui nous sommes et pourquoi nous réagissons d'une certaine façon. Pouvons-nous changer ? Au fil des chapitres de ce livre, Nicolas Sarrasin nous amène à découvrir notre identité et ses multiples composantes. »

Qui suis-je ? est en fait le second tome d'une somme que l'auteur a consacrée à son sujet (la première partie étant le *Petit traité antidéprime*). À la demande de son éditeur, Nicolas Sarrasin a dû se réajuster à une réécriture « grand public » de son essai, sous la gouverne de la réviseuse Céline Sinclair. « Le travail de vulgarisateur est fort intéressant, souligne-t-il. Nous accomplissons un travail utile que les spécialistes n'ont pas toujours le temps de faire. »

Présentés dans un format facile d'accès, ses deux livres sont clas-

sés dans la catégorie « psychologie populaire ». Il en est conscient. Au dernier Salon du livre de Montréal, il signalait des exemplaires à quelques pas de l'auteur d'un ouvrage sur l'astrologie. « Il y a de tout dans cette catégorie de volumes, note-t-il en riant. Ma démarche s'appuie toutefois sur la méthode scientifique. Rien d'autre. »

S'il n'est pas psychologue ou médecin, Nicolas Sarrasin a tout de même fait des études universitaires. Après une majeure en études françaises et un certificat en rédaction, il fait une maîtrise en études françaises et rédige, sous la direction de Marie-Christine Lesage, un mémoire sur Albert Camus. « Cela peut surprendre, mais les études littéraires nous ouvrent à de multiples disciplines. On étudie les textes à la lumière de la narratologie et de la littérature, mais aussi de l'histoire, de la sociologie, de la psychologie... C'est à ce moment-là que j'ai découvert les sciences cognitives. J'ai eu envie d'en apprendre plus. »

Il a été tenté par des études en psychologie, mais les cinq années nécessaires à l'obtention du diplôme l'ont découragé. Il s'est alors tourné vers la linguistique. Encore là, quelques cours lui ont suffi pour comprendre que ce n'était pas pour lui. D'ici deux ans, il compte s'inscrire au programme de doctorat en sémiologie et sciences cognitives de l'UQAM. Rien de moins.

Le poste qu'il occupe à la bibliothèque de l'EBSI s'étend sur huit mois. Chaque année, il perd son emploi en mai pour le retrouver en septembre. De plus, il ne travaille que 22 heures par semaine. « J'applique les principes de la simplicité volontaire », mentionne-t-il, philosophe.

Cela dit, son emploi lui a donné une bonne méthode de travail. Chacune de ses lectures s'accompagne d'une fiche détaillée qu'il retranscrit dans un document grâce à un lecteur optique. De plus, il s'est fait une bibliothèque de son système de veille en donnant des conférences et en les conseillant. C'est à partir de son expertise que lui est d'ailleurs venue l'idée du *Petit guide de l'Internet*, écrit avec un ami l'été dernier. « Ce guide est idéal pour ceux et celles qui ignorent par où commencer, dit le communiqué de promotion. Il vous apprendra comment trouver des images, des vidéos et une foule d'autres renseignements utiles. Il vous aidera même à dénicher les meilleures aubaines qui soient sur la toile ! Que vous soyez journaliste, professeur, étudiant ou simplement curieux, ce livre vous propose un contenu pour tirer le meilleur parti d'Internet. »

Bref, Nicolas Sarrasin a la « job idéale », selon lui. « J'ai une grande liberté d'action et je ne suis pas assujéti à la course aux subventions... »

Mathieu-Robert Sauvé

Consultations pour la nomination du doyen de la Faculté de pharmacie

Le Comité de consultation tiendra des audiences en vue d'entendre toute personne ou tout groupe de personnes désirant s'exprimer au sujet de la nomination de la doyenne ou du doyen de la Faculté de pharmacie.

Les audiences auront lieu aux dates suivantes :

- le lundi 15 janvier 2007, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
- le jeudi 18 janvier 2007, de 16 h à 19 h.

Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Comité (514 343-6111, poste 3034) au plus tard le vendredi 12 janvier 2007.

Relations interculturelles

Accommodements raisonnables : il y a rupture du lien de confiance

Les demandeurs d'accommodements religieux risquent d'utiliser les tribunaux jusqu'à l'extrême limite, craint Rachida Azdouz

Tout n'a pas été dit sur les accommodements raisonnables, notamment par ceux-là mêmes qui travaillent sur le concept. Selon Rachida Azdouz, spécialiste des relations interculturelles et vice-doyenne aux études et au développement à la Faculté de l'éducation permanente, les événements qui ont marqué l'actualité récemment montrent la nécessité d'un débat de fond qui doit être pris en charge par la société civile et non être laissé aux seuls juristes.

Psychologue de formation, M^{me} Azdouz participait il y a deux semaines à un « débat croisé » sur l'intégration des immigrants en France et au Québec organisé par la Délégation du Québec à Paris. À son avis, la notion d'accommodement doit être révisée et bonifiée à partir d'une réaffirmation des acquis de la modernité et d'un nouveau consensus à établir à l'égard du pluralisme.

Le problème : les accommodements religieux

« Mettons tout de suite au clair que la controverse ne porte que sur les accommodements pour raisons religieuses, précise-t-elle d'emblée. Ce qui doit être remis en question, ce n'est pas le principe d'accommodement comme tel, mais la définition du raisonnable en contexte religieux. »

Appelant haut et fort un « débat citoyen » sur le sujet, Rachida Azdouz demande dans l'immédiat aux administrateurs d'établissements publics, notamment les universités, de ne pas aller plus loin que ce qu'exige la charte des droits quant à la liberté de religion. « Dans le contexte actuel, aller au-delà serait imprudent et préjudiciable », estime-t-elle.



Cette photo aurait pu être prise à Montréal. Après le hidjab (foulard couvrant les cheveux, les oreilles et le cou), c'est au tour du tchador iranien (ou niqab égyptien) de faire son apparition dans les rues montréalaises. Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, des femmes portent même la burqa afghane, qui cache les yeux derrière un grillage.

Jusqu'à maintenant, la directive était de consentir de façon large aux demandes d'accommodement dans la mesure où elles n'imposaient pas de contraintes excessives à l'établissement. C'est dans cette foulée qu'ont été prises des décisions décriées par tous comme la consigne donnée aux policières à l'égard des juifs hassidim ou le refus du CLSC Parc-Extension de permettre la présence des hommes aux cours pré-nataux.

Selon M^{me} Azdouz, ces décisions, de même que le jugement de la Cour suprême sur le kirpan et l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur la salle de prière à l'École de technologie supérieure, ont provoqué dans la société une rupture du lien de confiance avec les instances juridiques parce qu'on a accordé une importance hiérarchique indue à la religion.

« Ces causes nous ont fait prendre conscience que, si aucune limite n'est imposée aux groupes religieux orthodoxes, ils utiliseront les tribunaux jusqu'à l'extrême, mentionne-t-elle. La population réalise que ce sont les tribunaux qui gèrent la vie sociale et qu'il y a là un risque grave de dérive. »

Les contacts qu'elle maintient avec certaines communautés lui permettent de confirmer ce que bien des gens pensent : certains demandeurs visent principalement à occuper l'espace politique.

Responsabiliser les leaders

Pour la psychologue, le concept de contrainte excessive ne suffit plus à encadrer des décisions éclairées. Pour ce qui est du kirpan, par exemple, elle considère comme déraisonnable d'en permettre le port dans un endroit comme l'école, qui lutte contre toutes les formes de violence, y

compris la violence symbolique. En ce qui concerne la burqa ou le tchador, elle souligne que de tels signes peuvent être agressants eu égard à la philosophie sociale que le Québec moderne veut partager avec tous les groupes sociaux.

« Le pluralisme n'est pas une juxtaposition de groupes qui ne se rencontrent pas, souligne-t-elle. Se voiler le visage exprime

« Si certaines valeurs ne conviennent pas à certaines communautés religieuses, qu'elles le fassent valoir dans le débat public et non en utilisant les tribunaux. »

un refus de rencontrer l'autre et de vivre avec lui. »

Rachida Azdouz interpelle également les chefs religieux, qu'elle invite à plus de responsabilité. « La jurisprudence, qui évolue vers une attitude de plus en plus favorable aux accommodements religieux, leur laisse croire qu'il suffit de demander. Mais ces leaders ont aussi la responsabilité d'aider les établissements à trouver des solutions et de contribuer à une société viable et harmonieuse. »

Dans une société pluraliste où des dizaines de normes religieuses coexistent, l'harmonisation des rapports sociaux peut nécessiter la « modération » de certaines formes orthodoxes de pratique, croit la psychologue.

Des états généraux ?

Pour bonifier la notion d'accommodement raisonnable et faire contrepoids à l'approche juridique, M^{me} Azdouz souhaite que le débat citoyen réaffirme le caractère non négociable des acquis

de la Révolution tranquille, dont l'égalité des sexes, la démocratie, la liberté de conscience – qui inclut la liberté de ne pas croire –, la neutralité de l'État et l'importance de concilier les droits de chacun.

En outre, elle est d'avis que d'autres consensus sont maintenant nécessaires. Ici, la spécialiste passe en mode interrogatif. Compte tenu des irritants et de l'envahissement du religieux dans la sphère publique, pourrait-on imiter la France et proscrire le hidjab à l'école ? Ou faire comme les Pays-Bas, qui viennent d'interdire le port de la burqa en public ? Peut-on convenir que la laïcité de l'État – qui reste à affirmer – a pour conséquence que les écoles et les universités n'ont pas à fournir de lieux de prière ?

Comme ce débat est l'affaire de tous les citoyens, y compris des groupes religieux, elle souhaiterait en fait la tenue de véritables états généraux sur la place de la religion dans la sphère publique.

« Si certaines valeurs ne conviennent pas à certaines communautés religieuses, qu'elles le fassent valoir dans le débat public et non en utilisant les tribunaux », signale Rachida Azdouz.

Elle-même immigrante, la vice-doyenne n'a pas manqué de décocher quelques flèches à Mario Dumont, qui a ciblé les immigrants dans sa déclaration controversée sur les accommodements raisonnables. « L'égalité des sexes, la laïcité et la démocratie ne sont pas l'apanage des Québécois de souche, fulmine-t-elle. Plusieurs immigrants ont défendu ces valeurs au péril de leur vie. Et des accommodements sont aussi accordés par des communautés chrétiennes. »

Rachida Azdouz travaille présentement à la rédaction d'un texte à paraître au printemps dans un ouvrage collectif où elle abordera la question des accommodements religieux dans les services sociaux et de santé.

Daniel Baril



Rachida Azdouz souhaiterait des états généraux sur la place de la religion dans l'espace public.

Recherche en linguistique

Les découvertes de la « grammaire générative »

L'approche chomskienne en linguistique permet de révéler des formes syntaxiques ignorées des grammaires

Même dans les grammaires françaises les plus complètes, certaines constructions parfois utilisées dans la langue de tous les jours sont totalement ignorées. Ces constructions, tout à fait correctes, ont été débusquées à l'aide de l'approche « générative », mise au point par le linguiste Noam Chomsky.

Deux professeurs du Département de linguistique et de traduction, Christine Tellier et Daniel Valois, en ont fait l'objet d'un volume qui vient de paraître aux Presses de l'Université de Montréal : *Constructions méconnues du français*. L'ouvrage donne accès, pour la première fois en dehors des revues spécialisées, aux données des études chomskiennes en présentant une dizaine de constructions qui ne sont décrites

que partiellement dans les grammaires traditionnelles ou qui en sont absentes.

La grammaire chomskienne

Selon les linguistes qui ont adopté la méthode de Noam Chomsky, cette approche aurait révolutionné la linguistique depuis les années 60. « C'est l'approche qui a permis de faire les découvertes les plus intéressantes en linguistique, affirme Daniel Valois. Il ne s'agit pas d'une méthode uniquement descriptive, mais d'une théorie permettant de comprendre pourquoi le langage est structuré comme il l'est et non autrement. Cette approche permet en définitive de comprendre quelle connaissance nous avons de notre langue. »

Pour les chomskiens, les formes universelles observées dans les constructions de différentes langues montrent que nous avons une prédisposition génétique à structurer le langage. À partir d'éléments langagiers limités, le cerveau arrive, par un procédé combinatoire, à faire des agencements infinis. C'est le code inné qui permet l'agencement des mots en phrases pour former une combinaison d'idées et grâce auquel il est possible d'en comprendre le sens qui est appelé « grammaire générative ».



Christine Tellier et Daniel Valois

Un des procédés de l'approche générative consiste à vérifier auprès des locuteurs quelles sont les phrases possibles ou impossibles selon le génie de leur langue. « Nous pouvons ainsi connaître ce qui fait partie du français et ce qui n'en fait pas partie

au-delà des corpus donnés par les grammaires, observe Christine Tellier. C'est un peu comme le code de la route; pour saisir le comportement des conducteurs, il faut savoir ce qui est interdit. »

Dix constructions oubliées

Dans leur volume, Christine Tellier et Daniel Valois présentent une dizaine de constructions méconnues des grammairiens traditionnels et que la méthode empruntée aux sciences « dures » a permis de découvrir. Ces formes ont trait, entre autres, aux pronoms relatifs, aux classements de verbes, aux « vides parasites », à la négation de phrases et aux « possessions inaliénables ». Les auteurs sont alors en mesure de jeter un nouvel éclairage sur les grammaires en mettant en évidence des mythes, des généralisations indues et des constructions méconnues.

Parmi les mythes, il y a celui des éléments *qui* et *que*, considérés comme des pronoms relatifs par les grammaires courantes lorsqu'ils introduisent une proposition relative : « Le livre qui est sur la table... » ou « L'homme que j'ai vu... » par exemple. « Des arguments très solides montrent que, dans ces phrases, *qui* et *que* ne sont pas des pronoms relatifs, mentionne M^{me} Tellier. Il s'agit plutôt d'une même conjonction dont la forme phonétique varie. » Ils n'auraient que l'apparence du pronom relatif sans en avoir les propriétés.

Plus intéressantes encore sont les constructions de « possession inaliénable », qui désignent la relation entre un possesseur et un objet ne pouvant être dissocié du possesseur. « Lorsqu'un possesseur est un être humain et que l'objet possédé est une partie de son corps, on peut faire une construction où le possesseur et la partie du corps remplissent deux fonctions différentes dans la phrase, note M^{me} Tellier. Par exemple, la construction "J'ai attrapé Julie par le bras" est impossible si l'objet possédé n'appartient pas au corps comme dans "J'ai attrapé Julie par le livre". »

Dans certains cas, un vêtement peut être inaliénable au possesseur : « Je l'ai pris par la manche. » Mais cette construction n'est pas possible dans toutes les situations : « J'ai bougé le bras » ne peut pas être remplacée par « J'ai bougé la manche. »

Les constructions à « vides parasites » sont une autre forme syntaxique mise au jour par la grammaire générative. L'expression désigne une construction où

le complément d'un verbe est implicite : « Voici un dossier qu'il faut lire avant de classer. » Tous comprennent que l'objet à classer est le dossier, même si le pronom *le* est omis. Mais l'omission du pronom n'est pas toujours possible; la phrase « Tu as lu ce dossier avant de classer » est incorrecte.

L'approche générative a révolutionné la linguistique depuis les années 60.

Pour les générativistes, ce type de construction est particulièrement révélateur des mécanismes innés de structuration des phrases puisqu'il ne peut relever de l'apprentissage par induction. « Il n'est pas plausible d'imaginer qu'un principe de la Grammaire universelle existe uniquement pour régir la syntaxe de constructions marginales, peut-on lire dans le volume. Leurs propriétés illustrent les effets d'une combinaison de principes qui, indépendamment, régissent d'autres constructions. »

L'évolution contrainte

Les contraintes imposées par la neurologie du langage peuvent ainsi expliquer pourquoi on ne retrouve pas n'importe quel genre de construction malgré la profusion des langues et l'infinité des combinaisons possibles.

« On ne sait pas toujours pourquoi une langue évolue, mais on sait qu'elle demeure un système cohérent au fil de ses transformations, souligne Daniel Valois. L'évolution n'est pas le résultat d'une recherche d'efficacité accrue; la langue conserve toujours sa précision et sa complexité. »

Constructions méconnues du français n'est cependant pas un ouvrage de théorie chomskienne. Les deux chercheurs ont plutôt choisi de mettre l'accent sur les descriptions issues de l'approche générative plutôt que sur les concepts fondamentaux. Le lecteur trouvera toutefois dans chacun des chapitres plusieurs encadrés expliquant les expressions utilisées ainsi que la méthode.

Malgré le niveau assez pointu de l'analyse, le livre s'adresse, selon les deux auteurs, « à tous les curieux de la langue ».

Daniel Baril



PLANÈTE MOBILE
www.planeteM.com

Offre Exclusive!
Avec une nouvelle mise en service obtenez le **NOUVEAU SAMSUNG C-417** photo-téléphone ultra-mince

- GSM-GPRS
- Technologie Bluetooth
- Caméra VGA (photo)
- Sonneries téléchargeables

Prix courant 220 \$ sans abonnement



PRIME!
Avec votre nouvelle mise en service, obtenez le trio d'accessoires GRATUIT!
Étui en cuir souple, écouteur mains libres, adaptateur allume-cigarette

OBTENEZ ÉGALEMENT :
3 MOIS d'appels locaux ILLIMITÉS!

Essayez notre forfait avec appels entrants locaux ILLIMITÉS, seulement 25 \$ par mois

Vos représentants exclusifs :

Kate Lambert, (514) 518-6884 klambert@planetem.com
Stéphane Gaudreault, (514) 979-6677 steff@planetem.com

2100, Boul. Marcel Laurin, Saint Laurent (514) 856-1884

ROGERS SANS-FIL
CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

* Avec nouvelle mise en service d'un abonnement de 3 ans. Certaines conditions s'appliquent. Demandez les détails. ** Marques de commerce de Rogers Sans-fil S.E.N.C. ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. © 2006

Un observatoire pour le développement urbain



La SITQ et l'UdeM ont inauguré, le 28 novembre, l'Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier de l'Université. Cette annonce scelle un premier partenariat entre les deux établissements. L'Observatoire sera un lieu d'étude des relations entre l'urbanisme, la ville et l'immobilier.

Sur notre photo, de gauche à droite, le recteur, Luc Vinet, le directeur de l'Observatoire, Paul Lewis, et le PDG de la SITQ, Paul Campbell.

vient de paraître

Où en est le « modèle québécois de gouvernance » ?

Malgré l'instrumentalisation de la participation du public, l'engagement social du citoyen demeure le même, observe Pierre Hamel

La notion de gouvernance, ou d'interrelation entre l'État et la société civile, est à la mode depuis quelques années. C'est sous cet angle que Pierre Hamel, professeur au Département de sociologie, et Bernard Jouve, anciennement de l'UQAM, ont choisi d'analyser l'évolution de la participation des citoyens à la gestion publique québécoise depuis les années 60.

Leurs observations, tirées d'analyses bibliographiques et d'une vingtaine d'entretiens avec des membres de conseils d'administration d'établissements scolaires et de santé, font l'objet d'une publication récente aux Presses de l'Université de Montréal (PUM) : *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*.

Trois étapes

Le « modèle québécois » de la participation publique s'est mis en place en deux étapes. « Dans les années 60, la modernisation de l'État et de ses institutions était vue comme le moteur de la modernisation de la société, rappelle Pierre Hamel. Ce modèle keynésien basé sur l'interventionnisme était centré sur la bureaucratie et laissait peu de place à la participation. Dans les années 70, les groupes constituant la société civile ont réclamé une plus grande participation au fonctionnement des institutions publiques. C'est ainsi que nous avons eu les CLSC, les garderies populaires, les radios communautaires, les coopératives d'habitation et les comités de parents dans les écoles. »

La première phase de la modernité au Québec s'est donc déroulée sous le mode de l'« étatisation de la société » alors que la deuxième phase se définit plutôt par la « socialisation de l'État ». Selon l'expression des deux auteurs, nous faisons dans les années 70 de la gouvernance sans le savoir. Cette participation citoyenne plaçait nos institutions à l'avant-garde de ce qui se faisait ailleurs sur le continent et ils y voient une expérience réussie d'appropriation de l'État.

Ce modèle construit sur le partenariat entre la société civile et les appareils d'État a de nouveau été mis en question dans les années 90, mais cette fois par les tenants du néolibéralisme et dans le contexte de la mondialisation des marchés. On accuse, ici comme ailleurs dans le monde, les institutions publiques d'être inefficaces et inadéquates.

Pierre Hamel et Bernard Jouve trouvent paradoxal que le discours des réformateurs actuels se réclame de la gouvernance en semblant faire fi de l'histoire récente. « Si la participation fait partie du code génétique de l'État québécois, de quel projet le thème de la gouvernance est-il le porteur ? » se demandent-ils.

À leurs yeux, le discours néolibéral instrumentalise la participation publique. « La nécessité de trouver de nouvelles ressources financières amène l'instrumentalisation de la participation publique, affirme le professeur Hamel. La société civile est appelée à cogérer la remise en question de l'État-providence et notamment la pénurie des ressources budgétaires. »

Dans les centres de santé, par exemple, on aurait recours au secteur communautaire pour des raisons économiques et l'on compte sur les représentants de la communauté pour assurer une médiation que les professionnels ne peuvent plus assumer. Dans les écoles, on compte sur la participation des parents pour obtenir de nouvelles sources de revenus afin d'assurer la tenue d'activités parascolaires.

Le modèle néolibéral souffre alors d'un paradoxe; tandis que



Pierre Hamel et Bernard Jouve, *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, PUM, 2006.

ses tenants préféreraient se passer de la gouvernance – comme on l'a vu dans la transformation des conseils régionaux de développement en conférences régionales des élus –, l'État ne peut se passer de la participation du public. Les auteurs y voient un aveu de l'incapacité des autorités politiques à gérer seules, comme elles le souhaiteraient, les services de santé et d'éducation.

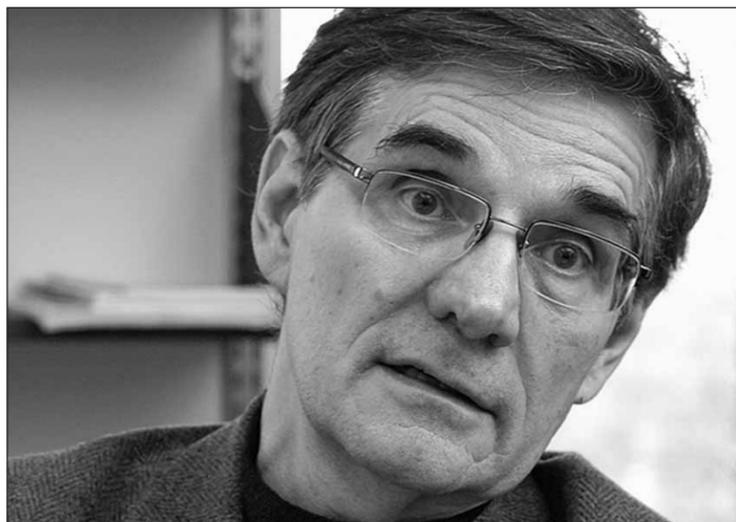
L'engagement demeure

Malgré ce danger d'instrumentalisation de la gouvernance, les citoyens qui prennent part à la gestion des institutions publiques n'ont pas délaissé les buts qui les y ont conduits.

« Sur le terrain, on constate un dynamisme et de la générosité chez ceux qui sont engagés aux côtés des professionnels, souligne Pierre Hamel. Dans les centres de santé, les représentants des usagers continuent de prendre part à la définition des objectifs, de partager l'information avec les autres membres de leur communauté et de contribuer au mieux-être collectif. On est loin d'une approche de sous-contractant et ces valeurs donnent un sens à leur engagement. »

« Même chose dans les écoles, poursuit le professeur, où des parents peuvent choisir des contenus d'enseignement ou des activités pédagogiques répondant à leurs attentes. » S'engager activement dans la communauté, expérimenter l'interculturalisme au quotidien, œuvrer à la gouvernance du Québec sont autant de motifs de mobilisation constatés sur le terrain.

« Il faut donc se méfier de deux fausses perceptions, conclut le sociologue. La première est la vision romantique, qui laisse penser que la participation est merveilleuse : la participation ne remplace ni les ressources financières ni le besoin de spécialistes. La seconde est la vision désenchantée et cynique, qui occulte la capacité subversive de la participation. »



Pierre Hamel

Daniel Baril

VUE PANORAMIQUE

Metro Guy-Concordia (sortie St-Mathieu)
1160, rue St-Mathieu, #100

APPARTEMENTS RÉNOVÉS

- Studio 649 \$+, 2 1/2 729 \$+, 3 1/2 899 \$+, 4 1/2 1099 \$+
- Chauffés, climatisés, électros inclus
- Piscine intérieure, stationnements disponibles



514 933-6771 ou 514 943-5888
www.metcap.com

PLACE CONCORDE

M O N T R É A L

C.D.N.

Emplacement exceptionnel

IMMEUBLE LUXUEUX

Refait à neuf!

3 1/2 - 4 1/2

- Portier, terrasse
- Béton
- Chauffage, eau chaude inclus
- Piscine intérieure, sauna
- Réfrigérateur, cuisinière, L/V inclus

Venez nous voir : 9 h à 18 h
514 735-2507

3355, Queen Mary (près Ude M)

placeconcorde@videotron.ca

Condo-Verdun 617, De L'Église (SIA 1261223) 169,000\$

Idéal pour 1er investisseur

Condo complètement rénové en 2001
2 cac fermées
Superficie de 1000pc
Balcon avec vue sur centre-ville
Proximité (10m) du marché Atwater
Transports en commun (métro, autobus)
près des autoroutes



Pour informations:

Gaston Lambert - Immeubles Stuart inc
(514) 239-2069

Fais de la

RADIO

Découvre le

MONDE

Deviens collaborateur à l'étranger pour Radiomonde,

une nouvelle série de la Première Chaîne radio de Radio-Canada animée par Patrick Masbourian. Tous les détails et règlements disponibles au www.radio-canada.ca/radiomonde.

95.1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



Recherche en pharmacie

La poudre de requin combat-elle le cancer ?

Les étudiants font le point sur les produits de santé naturels

À en croire les adeptes de la médecine douce, le cartilage de requin séché et encapsulé soignerait le cancer, l'arthrite rhumatoïde, la dégénérescence maculaire, le sarcome de Kaposi, la rétinopathie diabétique, l'entérite, le glaucome, l'athérosclérose et le prurit anal. « Les études sur ce produit sont rares et le nombre de sujets est insuffisant pour permettre de conclure à son efficacité », signale Isabelle Halley, étudiante de troisième année au baccalauréat en pharmacie, qui participait à une journée de présentation par affiches, le 24 novembre, à l'agora du pavillon Jean-Coutu.

Les médicaments

traditionnels chinois, le « bois de velours » et la « formule ostéo-rhumatoïde » de l'Indien Lakota en prennent pour leur rhume.

Des études sur le cartilage de requin, ça existe ? Oui, répond M^{me} Halley qui, dans une pharmacie de Lavaltrie où elle effectuait un stage, s'est fait demander le produit par un client convaincu. « On a trouvé deux études cliniques qui exploraient la question de la guérison du cancer par ce produit. Mais dans aucune on n'a noté de différence dans la survie des patients. »

Ces études de l'American Cancer Society (2005) et de l'American Society of Clinical Oncology (1998) sont pourtant contredites par une autre (sur le Neovastat en 2003 et subventionnée par la compagnie qui fait le commerce de la molécule) qui a observé une amélioration de la survie chez les personnes atteintes d'un cancer du rein en phase 2 ou 3. Mais comme le fait remarquer la jeune femme, le

nombre de sujets est trop restreint pour pouvoir en tirer des conclusions...

Au total, 187 étudiants inscrits au cours *Phytothérapie*, obligatoire au baccalauréat, ont scruté les effets de 30 produits de santé naturels (PSN) et rédigé un rapport au terme de leur synthèse. Pour l'apprentie pharmacienne et son équipe (formée de Marie-Michèle Benoit, Julie Bourgeois, Marie-Ève Brasseur, Geneviève Lebrun et Stéphanie Quintal), ce travail a permis de mesurer les connaissances scientifiques sur des produits auxquels on attribue des vertus parfois un peu magiques. « On a acquis dans ce cours une méthode qui va nous aider à trancher les questions que les clients nous posent », indique Isabelle Halley.

30 questions, 30 réponses

Le professeur responsable de ce cours, Jean-Louis Brazier, a voulu donner l'occasion aux étudiants de se pencher sur les PSN les plus connus et d'approfondir leurs connaissances en trouvant des réponses par eux-mêmes à leurs interrogations. La méthode qu'il a utilisée était originale : au début du trimestre, les étudiants ont été invités à formuler une question qu'ils se posent sur l'échinacée, le ginseng ou un autre produit naturel. « J'ai gardé les 30 meilleures questions et elles sont devenues leur sujet de travail du trimestre », résume-t-il.

Les oméga-3, le soya, les suppléments vitaminiques, le jus de canneberge, le ginkgo biloba, la glucosamine, notamment, ont fait l'objet de travaux. « C'est la troisième année que j'organise ce type de présentation, dit le professeur Brazier. Mais cette fois-ci, nous avons invité les étudiants des facultés de médecine et des sciences infirmières à venir se renseigner. Quelques dizaines d'entre eux sont venus, ce qui montre à quel point ce sujet suscite un intérêt. »

Six Canadiens sur 10 consomment des PSN, rappelle le spécialiste. On compte au pays plus de 14 000 de ces produits et à peine 1900 ont reçu l'aval de Santé Canada. « C'est un marché de quatre milliards de dollars par année, commente-t-il. Mais peu de gens sont véritablement informés sur leur composition et leurs effets. »

Jean-Philippe Lambert, chargé de cours à la Faculté de pharmacie, qui aide M. Brazier dans ce projet spécial, est pharmacien en officine. Il confirme que les

clients consultent « quotidiennement » leur pharmacien au sujet des PSN. La formation universitaire ne peut donc pas faire abstraction de ce phénomène.

Le paradoxe de l'homéopathie

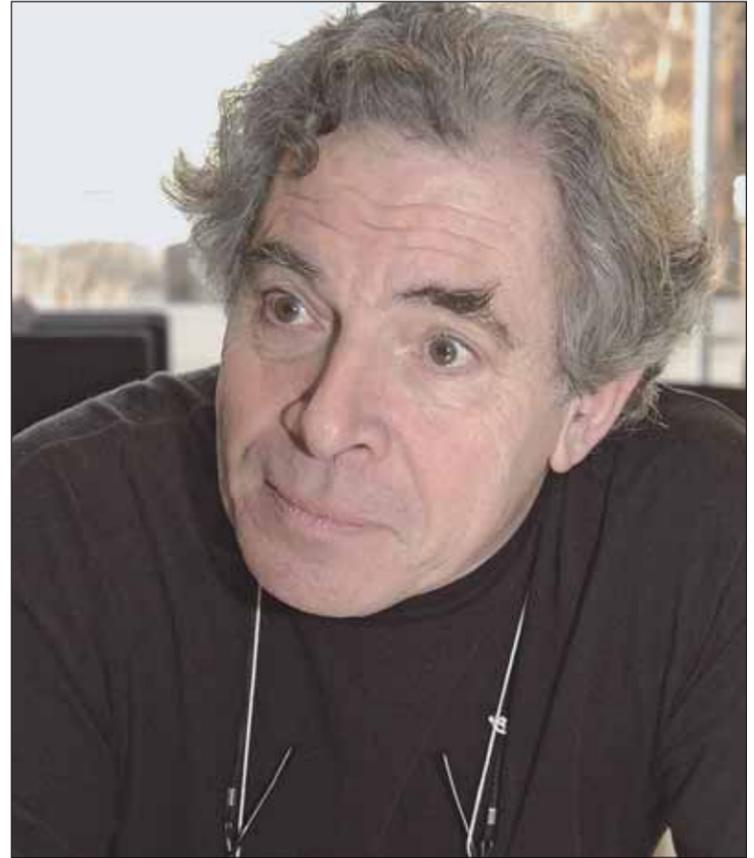
Pour l'équipe qui s'est intéressée à l'homéopathie et à son efficacité pour soulager les maux de dents des bébés et les otites, l'expérience a été utile... et étonnante. « L'efficacité des produits homéopathiques n'est pas démontrée, explique Maxime Thibault. Nous n'avons trouvé aucune étude sur les maux de dents et celles sur les otites sont rares, mais dans les deux cas elles se sont révélées non concluantes. Nous ne pouvons pas recommander l'usage de ces produits. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer non plus l'attitude des parents, parfois convaincus de l'utilité de l'homéopathie. »

L'effet placebo, ici, n'est pas ressenti par le bébé mais par les parents. S'ils croient que leur poupon pleure moins fort et souffre moins, le but n'est-il pas atteint ? « Le pharmacien doit tenir compte de l'effet placebo dans sa pratique », mentionne l'étudiant.

Autre surprise, le soya aurait des effets prouvés dans le traitement des symptômes de la ménopause. Contre-indiqué chez les femmes qui ont des prédispositions au cancer du sein, il est « possiblement efficace et vraisemblablement sûr », selon le *Natural Medicines Comprehensive Database*.

La coenzyme Q-10, une molécule présente naturellement dans le cœur, le foie, les reins et le pancréas (et disponible sous forme synthétique dans les rayons de PSN), s'est de son côté avérée efficace pour traiter l'insuffisance cardiaque, l'hypertension artérielle et quelques autres affections cardio vasculaires. Au Japon et dans plusieurs pays européens, on l'a intégrée dans les protocoles de traitement. « Mais elle n'est pas indiquée chez les diabétiques », précise Gina Durette, qui faisait partie de l'équipe qui s'est penchée sur ce produit avec Madalina Bala, Vanessa Paquette et Isabelle Voisine.

L'ail, les probiotiques, la glucosamine, le millepertuis et les graines de lin ont aussi été passés au peigne fin par les étudiants. Ils ont en outre examiné les vertus de Cholestol, un produit à base de chitosane, qui « aide à la prise



Spécialiste des produits de santé naturels, Jean-Louis Brazier a remporté le Prix d'excellence en enseignement 2005 dans la catégorie des professeurs titulaires.



Isabelle Halley et Marie-Ève Brasseur se sont penchées sur les vertus supposées du cartilage de requin.

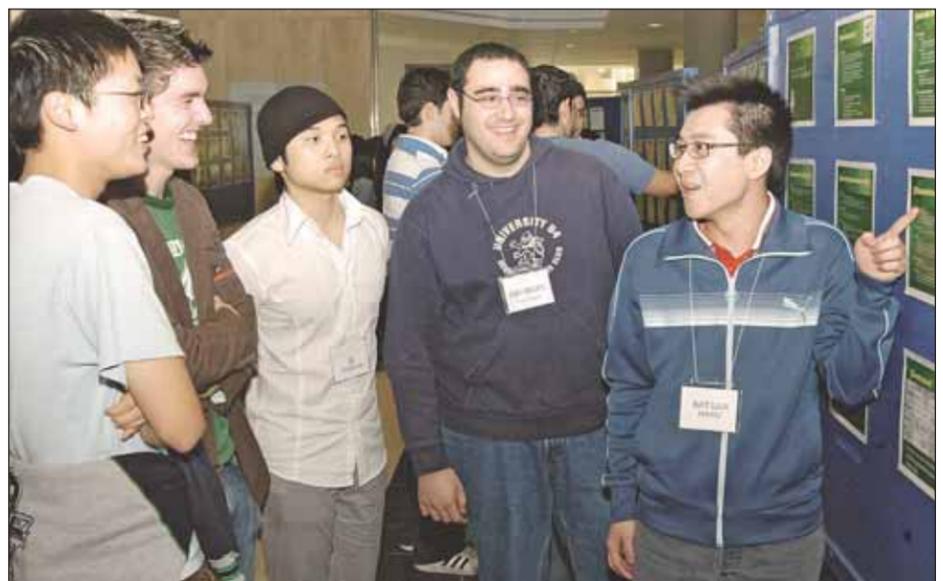
en charge du cholestérol », selon la publicité. Les médicaments traditionnels chinois, le « bois de velours » provenant des ramures du cerf rouge et du wapiti (aucune étude concluante chez l'être

humain) et la « formule ostéo-rhumatoïde » de l'Indien Lakota en ont pris également pour leur rhume.

Mathieu-Robert Sauvé



« Je ne recommanderais pas l'homéopathie pour traiter les maux de dents chez les bébés », conclut Julie Charbonneau (à droite).



Bat Lan Phung (à droite) présente à deux visiteurs les conclusions de sa recherche sur les bienfaits de la glucosamine, sous les yeux de Le Thien-An et de Groeges Kassouf, qui faisaient partie de son équipe.